

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 14 avril 2023

**DÉLIBÉRATION – CA-2023-PV-66**

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

20 AVR. 2023  
20 AVR. 2023  
20 AVR. 2023

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC  
Direction des Affaires Juridiques et Générales  
Conseil et Commissions  
61, Avenue du Général de Gaulle  
94010 CRÉTEIL Cedex  
Tél. : 01.45.17.10.31

## APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DÉCEMBRE 2022

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération n°CA-2022-ELE-UPEC-01 en date du 7 septembre 2022 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** la délibération n°CA-2022-ADM-05 en date du 16 septembre 2022 par laquelle le Conseil d'administration délègue certaines de ses attributions au Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré,

### ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2022.

### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 14 avril 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC  
Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc DUBOIS- RANDÉ

*Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 14 avril 2023*

**Nombre de membres participant à la  
délibération : 30  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 4**

**Modalités de recours** : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie*